

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-neuf
Le 4 septembre à 18 heures
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (15):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Jacques FAURE –
M. Jean-Jacques MOUNIER –
M. Xavier LIOGIER – M. Jean PRORIOLE –
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –
M. Louis SIMONNET –
M. François BERGER –
M. Luc JAMON –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –
M. Daniel BILLARD – M. Robert CLEMENCON –
M. Jean-Claude DURON –

. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):

Mme Yvette RUARD (ayant pouvoir en l'absence de M. Gilles DAVID)
Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –

Etaient absents excusés (10):

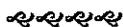
. les membres ci-après :

M. Ludovic GIRE – M. René PASCAL –
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –
M. Christophe NAVE – M. Éric PETIT –

M. Bernard GALLOT – M. Jean-Paul DEGACHE –
M. Pierre ASTOR – Mme Annick HERITIER –

—
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2019.09.23

Objet : Retrait et autorisation à Monsieur le Président de signer le marché relatif à la fourniture et pose de clôture et divers travaux d'aménagement de l'ISDND de Monistrol sur Loire.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'une consultation a été lancée afin de mettre en œuvre les travaux relatifs à la pose de clôture et divers travaux d'aménagement sur le site de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ci-après dénommée I.S.D.N.D) de Gampalou à Monistrol-sur-Loire.

Par courrier en date du 2 Août 2019, les services de la Préfecture nous ont fait part d'une observation sur le lancement du marché, son attribution au titulaire ainsi que l'autorisation de signature donnée au Président.

Il nous est rappelé qu'au titre de l'article R 2131 – 5 du Code général des collectivités territoriales que « *la transmission au préfet [...] des marchés publics des communes et de leurs établissements publics autres que les établissements publics de santé comporte [notamment] les pièces suivantes :*

- 1° [...]
- 2° *La délibération autorisant le représentant légal de la commune ou de l'établissement à passer le marché public. [...]* »

L'estimation de cette consultation a été estimée à 290 465 € HT. Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été publiée sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du centre de gestion de la Haute-Loire le 29 mars 2019.

1 seul groupement a répondu :

- MOULIN SAS – SE DES PEPINIERES FOURNEL, Z.A du Rousset - 43600 Les Villettes.

Sur la base du rapport d'analyse des offres établi par les services du SYMPTTOM, l'entreprise MOULIN SAS obtient la première position pour un montant 284 293,00 € HT, travaux à réaliser sur 3 années consécutives.

Compte tenu du montant du marché (> 209 000 HT) la délégation relative aux décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres n'est pas applicable.

Aucune délibération du Comité Syndical n'ayant été prise s'agissant du choix du titulaire du marché, lequel se trouve donc de facto privé de base légale.

En conséquence, il convient de retirer l'accord-cadre signé le 27 juin 2019 et de soumettre à l'assemblée délibérante la proposition de la Commission d'Appel d'Offre du 11 juin 2019, attribuant le marché relatif à la fourniture et pose de clôture et divers travaux d'aménagement à l'ISDND de Monistrol sur Loire.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

(N° 2019.09.23 suite)

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 17 votants,

- **ANNULE** la notification du marché précédemment effectué et de ne mettre en œuvre aucun début d'exécution de ce marché.
- **ATTRIBUE** le marché relatif à la fourniture et pose de clôture et divers travaux d'aménagement de l'ISDND de Monistrol sur Loire à l'entreprise MOULIN SAS- SE DES PEPINIERES FOURNEL sis Z.A du Rousset - 43 600 LES VILLETES.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant.
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution du marché ou plus généralement, utiles à l'exécution des présentes dispositions.

-_-_-_-

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 4 Septembre 2019,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET

